

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 105 (1991)

Heft: 1-2

Artikel: Note sur quelques sceaux et armoiries suisses conservés à Mulhouse

Autor: Eichenlaub, Jean-Luc

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Note sur quelques sceaux et armoiries suisses conservés à Mulhouse

Jean-Luc EICHENLAUB

Il y a eu des relations entre Mulhouse et la Suisse bien avant qu'elles soient formalisées par le traité d'alliance de 1515. Des relations de voisinage, des relations de parenté humaine et artistique qui se manifestent particulièrement dans le domaine des sceaux et des armoiries. Bien évidemment, en effet, le sigillographe et l'héraldique mulhousienne sont proches de leurs homologues helvétiques.

Ces quelques lignes ne veulent que mettre en évidence quelques parentés communes¹ et ajouter tout de même un peu d'inédit, à partir du catalogue encore manuscrit des sceaux antérieurs à 1400 conservés aux archives municipales de Mulhouse, et du répertoire des archives de la famille Scey-Ferrette non diffusé encore à ce jour^{1 bis}.

Je ne rappellerai ici qu'un fait bien connu qui explique (et fausse un peu) cette parenté, que certains ont parfois, par commodité, développée plus qu'il n'est raisonnable². Quand en 1642 est peint le tableau armorié qui orne la salle de conseil celui qui propose les descriptions héraldiques, Henry-Petri est originaire de Bâle, de même que le portraitiste Lüdin à qui l'exécution des tableaux est confiée³.

*

Les archives de la ville de Mulhouse conservent 335 chartes antérieures à 1400, provenant à la fois de l'administration municipale et des établissements religieux sécularisés à la réforme.⁴

A ces chartes sur parchemin en grande majorité (le premier document sur papier est de 1307⁵) sont appendus des sceaux de cire, 302 sceaux de 157 types différents⁶.

Quelques uns de ces sceaux peuvent être qualifiés de «suisses». Il s'agit de sceaux de ville (Bâle, Zurich) et de sceaux de bourgeois de Bâle, et surtout de sceaux ecclésiastiques, Mulhouse faisant partie du diocèse de Bâle.

Pour Bâle, il s'agit du grand sceau de la ville (+ SIGILLUM CIVIUM BASILIENSIVM) où se trouve représentée la cathédrale⁷ et du sceau secret (SIGILLUM SECRETUM CIVIUM BASILIENSIVM)⁸.

Pour Zurich du sceau secret de 1601 (+ SIGILLUM SECRETUM CIVIUM THURINGENSIVM)⁹.

Les sceaux de deux bourgeois de Bâle apparaissent également:

- celui de Claus Helbeling (. SIGILLUM NICHOLAUS. DE. HEILBICH) en 1348 et 1351¹⁰;
- celui de Henneman Stammeler burger von Basel (+ SIGILLUM JOHANNES DICTI STAMELER) en 1348¹¹ (fig. 1).

Les sceaux ecclésiastiques sont bien plus nombreux:

- sceaux des évêques de Bâle Henri de Thoune¹², Henri de Neuchâtel¹³, Pierre Reich de Reichenstein¹⁴, Pierre Aichspal (d'Aspelt)¹⁵, Gérard de Wippingen (Vuippens)¹⁵, Imier de Ramstein¹⁶;
- un sceau du chapitre cathédral de Bâle, de 1236¹⁷;
- différents sceaux de la curie épiscopale et de l'officialité, dont les types diffèrent. Le motif principal restant identique: une tête d'évêque coiffé de la mitre¹⁸.

On relève un sceau en vigueur entre 1309 et 1328¹⁹, un autre entre 1330 et 1332²⁰, un troisième entre 1347 et 1400²¹. Un dernier type apparaît également²².



Fig. 1 Charte 114 avec les sceaux des familles Münch, Helbeling et Stamler dit Zum Einhorn (Archives de la Ville de Mulhouse, Photo: A. Gundy).

Deux sceaux de l'officialité sont aussi à noter²³.

*

La deuxième source méconnue qui va être présentée est de toute autre nature; il ne s'agit d'abord plus de sceaux mais d'armoiries. En effet, la ville de Mulhouse a acquis en 1894 un fonds d'archives, celui des barons de Ferrette, vendu en l'occurrence par le marquis de Scey un de leurs parents. Ces archives s'appellent donc Scey-Ferrette.

Elles sont organisées en trois grandes parties: les chartes (classées chronologiquement), des volumes factices où les documents sont classés par famille alliée aux barons de Ferrette, des portefeuilles contenant des archives de commanderies de l'ordre de Malte.

On trouve des armoiries spécialement dans les volumes factices 17, 18, 19 et sur-

tout 63. Ce sont celles de la famille Blarer de Wartensee (1761), Giel de Giersberg²⁴ et Rinck de Baldenstein (1608-1621)²⁵.

Le plus intéressant est cependant ce qui se trouve aux folios 181 à 200 du volume 63: les armes des familles Rochslanden, Blarer de Wartensee, Glaris de Tschudi, Wurz de Rudenz, Locher, Roth de Schreckenstein, Rinck de Baldenstein, de Hallweil, de Rottenau, de Bernthausen, Giel de Giersberg, Reichlin de Meldegg, de Neinsperg.

*

Ce rapide éclairage sous forme d'énumération ne doit pas faire oublier plusieurs choses.

Tout d'abord un travail d'ensemble solide (et réalisé suivant les normes actuelles tant en ce qui concerne les sceaux que les armoiries) n'existe pas et les travaux à faire sont encore nombreux.



Fig. 2 Volume 63: Armes des familles Giel de Giersberg et Blarer de Wartensee (Photo: J.-L. Eichenlaub).

Il faut par ailleurs rappeler que nombre de sceaux n'existent plus ou sont en très mauvais état (pour la période antérieure à 1400, respectivement 72 et 17) et que des documents intéressants conservés dans les familles sont probablement perdus. Enfin les ressources du musée historique et du musée lapidaire (pierres tombales, plaques armoriées de bancs, documents et objets armoriés divers) et des collections des amis du Vieux Mulhouse sont à explorer systématiquement.

Quoi qu'il en soit, l'influence suisse est sensible dans la sigillographie et l'héraldique mulhousiennes et des documents intéressants les chercheurs suisses sont consultables à Mulhouse.

Notes

¹ Ernest Meininger est un de ceux qui ont le plus travaillé sur l'héraldique mulhousienne. Il a par ailleurs édité un document très intéressant, surtout en cette année du 7e centenaire de la confédération: «Circkell des Eidtgnoschaft von Andreas Ryff», Bâle, 1892. La chronique de Ryff conservée au musée historique de Mulhouse est spécialement intéressante pour les armoiries qu'elle contient. On peut voir également

l'article de Meininger dans le Bulletin du musée historique de Mulhouse, XIV, 1889, p. 18-45. Des diapositives de toutes les illustrations sont disponibles aux archives de la ville de Mulhouse.

^{1bis} Jean-Luc Eichenlaub. Catalogue des sceaux antérieurs à 1400 conservés aux archives de la ville de Mulhouse, 1989, 83 p. dactylographiées; Eliane Michelon, Monique Viallet. Inventaire des archives des fonds Scy-Ferrette, 1990, 340 p. (en 2 volumes), il s'agit d'un mémoire de diplômes d'études supérieures spécialisées réalisé sous ma direction.

² En particulier N. Ehram dans son Bürgerbuch paru en 1850 qui attribue à des familles mulhousiennes les armoiries des familles suisses du même nom. E. Meininger «Les anciennes armoiries bourgeoises de Mulhouse» dans Bulletin du musée historique de Mulhouse, XXXIV, 1910, p. 13-94 fait la critique d'Ehram ainsi que du Livre d'or de Schoenhaupt qui reprend et corrige Ehram. Sur 87 familles répertoriées, il apparaît que 24 descriptions sont complètement erronées. Pour le sujet qui nous intéresse, les armoiries des familles Bloch, Goetz, Meyer, Zwingen sont avec raison les mêmes que celles de leurs homonymes du canton de Bâle, de même que celles de la famille Hermann (Clément) du canton de Neuchâtel, Emmendingen (Ermatingen) du canton de Schaffhouse, et que celles des familles Brunner, Huber, Koechlin, Mantz, Schickler, Singer, Sontag, Wettly pour le canton de Zurich. En revanche, les Feer, originaires du canton de Schaffhouse ont les armes des Fehr du canton de Zurich, les Wirth, originaires du canton de Berne ont celles des Hirth du canton de Zurich, les Wild de Strasbourg, celles de leurs homonymes du

canton de Bâle, les Zundel sont originaires de Reuthingen et non de Zurich.

³ Certaines familles qui n'avaient jusque là que des Hausmarken ont alors des véritables armoiries.

⁴ A partir de 1236; elles se répartissent chronologiquement ainsi: 1236-1249: 2; 1250-1299: 25; 1300-1349: 92; le reste étant bien évidemment postérieur à 1350.

⁵ 29 a.

⁶ Qui se répartissent ainsi: sceaux de souverains 45 (15 types différents, contre sceau compris), sceaux de seigneurs 88 – grands feudataires 22 (12 types différents) et autres seigneurs 66 (61 sigillants) – sceaux de juridiction 3, sceaux d'officiers 6 (5 sigillants), sceaux de villes 33 (10 villes différentes), sceaux de bourgeois 33 – officiers municipaux 29 (15 sigillants), autres 4, bulles pontificales 2, sceaux d'évêques 30 (27 évêques ou archevêques), sceaux du clergé séculier et de chapitres 8 (4 sigillants), sceaux de clergé régulier et des abbayes 1, sceaux d'autres établissements religieux 19 (11 sigillants), sceaux de curies épiscopales, d'officialités 34 (7 types différents).

⁷ Chartes 49, 1323 et 248, 1385.

⁸ Chartes 213, 1376; 214, 1376; 243, 1383; 302, 1417; 308, 1442; 253 b, 1455 (il s'agit d'un vidimus).

⁹ Chartes 289 et 311.

¹⁰ Chartes 114 et 128.

¹¹ Charte 114.

¹² Charte 1, 1236.

¹³ Chartes 6, 1268; 9, 1270.

¹⁴ Charte 20, 1291.

¹⁵ Charte 28, 1305.

¹⁶ Charte 43, 1318.

¹⁷ Charte 256, 1386; à noter de plus, pour cet évêque, un sceau secret appendu à la charte 266, 1388.

¹⁸ Charte 1.

¹⁹ Chartes 19, 33, 41 a, 45, 56, 58.

²⁰ Chartes 62, 66, 68, 71.

²¹ Chartes 113, 166, 179, 182, 183, 185, 191, 199, 206, 238, 249, 250, 265, 267, 318, 326, 332.

²² Sceaux postérieurs à 1400: chartes 228 a, 1448; 22, 1451; 303, 1459; 35, 149; 790, 1490.

²³ Chartes 128, 1391 «tête de Christ nimbée»; charte 271, 1389 «Vierge à l'Enfant».

²⁴ 17/1-11; 17/24-25 et 17/214-215.

²⁵ 19/168-169.

L'adresse de l'auteur:

Jean-Luc Eichenlaub

Directeur des Archives départementales du Haut-Rhin

Rue Fleischhauer

F-68026 Colmar-Cédex